



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT URB-02-05

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 10 décembre 2019, le conseil de la Ville de Lorraine a adopté le « **Règlement URB-02-05 modifiant le règlement URB-02-04 relatifs aux amendes prévues pour l'abattage d'arbre sans certificat d'autorisation** »;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 26 février 2020.

Nancy Ouellette, assistante-greffière